

## PREPARER L'ORIENTATION DE FIN DE 3<sup>ème</sup>

La classe de 3ème constitue un cycle d'orientation particulièrement important.

Voici quelques informations pour vous donner des repères en ce début d'année.

N'hésitez pas à contacter le Professeur Principal, l'Equipe de Direction, la Conseillère d'Orientation du collège si vous avez, d'ores et déjà, besoin de renseignements complémentaires.

N'oubliez pas le stage en entreprise, qui est désormais obligatoire : sa durée est de 4 jours, fixés les 15, 16, 17, et 18 décembre 2009. Les conventions de stage seront remises à votre enfant par son Professeur Principal.

### 1/ LE BREVET :

Il aura lieu probablement vers le 28 juin 2010 (nous avons eu 97.16 % de réussite l'an dernier).

Une épreuve commune d'Histoire-Géographie aura lieu le jeudi 28 janvier 2010 pour toutes les classes de 3<sup>ème</sup>.

Le Brevet Blanc aura lieu les 23 et 24 mars 2010.

Des oraux (blancs) de langues auront également lieu le 12 et 13 avril 2010.

(Et les oraux de soutenance de rapport de stage se tiendront à partir du 8 février)

Le total des points au Brevet est de 340. Il faudra 170 points pour être admis à l'examen.

Le contrôle continu compte pour 220 points et l'examen pour 120 points.

A l'examen, il y a 3 matières notées sur 40 points : Français, Histoire-Géographie-Education Civique, et Mathématiques.

Le contrôle continu comptabilise les moyennes annuelles de 3ème obtenues en :

Français, Maths, Physique, SVT, LV1, LV2, Arts Plastiques, Musique, EPS, Technologie, ainsi que la Note de Vie Scolaire.

Le Latin et le Grec donnent des points supplémentaires (points au-dessus de la moyenne).

Une nouvelle épreuve optionnelle est proposée à votre enfant à la session 2010 : il s'agit de l'épreuve d'Histoire des Arts (matière obligatoire à partir de la session 2011). Seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte en 2010. Nous vous donnerons plus de précision sur le contenu de cette option et l'organisation de l'épreuve (un oral, probablement devant un jury composé de deux professeurs du collège) d'ici la fin de l'année 2009.

Attention : depuis la session de juin 2007, la note de Vie Scolaire est comptabilisée (coefficient 1) pour l'obtention du Brevet. Les modalités d'attribution de cette note sont affichées au Collège et seront communiquées aux élèves et aux Parents par le Professeur Principal.

Mais deux conditions supplémentaires doivent être remplies également depuis 2008, pour obtenir son diplôme :

- L'obtention du Brevet Informatique et Internet (B2I) niveau collège
- La validation du niveau A2 du « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues » dans une langue étrangère (LV1 ou LV2) : le choix de la langue vivante étrangère est précisé au moment de l'inscription au brevet (décembre ou tout début janvier), et il est définitif. C'est pourquoi il est très important d'avoir l'avis des professeurs de langues vivantes si votre enfant souhaite valider le niveau A2 en LV2 plutôt qu'en LV1.

Dès le Conseil de classe du 1<sup>er</sup> trimestre, le professeur de LV1 de votre enfant proposera la validation du niveau A2 : si cette validation n'est pas acquise en décembre, vous en serez informés et vous pourrez rencontrer le professeur de langue, avec votre enfant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à sa progression.

Depuis la session de juin 2006, des mentions sont décernées au Brevet, comme au Baccalauréat : mention « Assez Bien » au-dessus de 12, « Bien » au-dessus de 14, et « Très Bien » au-dessus de 16.

En juin 2009, les élèves du Collège du Cèdre ont obtenu : 37 Mentions « Très Bien » (21,02 %), 43 Mentions « Bien » (24,43 %) et 52 Mentions « Assez Bien » (29,55 %), soit 74,9 % de mentions au total.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le conseil de classe donne un avis favorable, ou non, à chaque élève en fonction de ses résultats et de son sérieux en cours ; le jury académique tient compte de cet avis, s'il manque quelques points à un candidat pour avoir le Brevet, ou si un élève n'a pas validé le niveau A2 ou le B2I.

Attention, ne prévoyez pas de partir en vacances dès le 1<sup>er</sup> juillet : il y aura les inscriptions à faire dans les lycées, fin juin ou tout début juillet.

Début juillet, les résultats (« admis » ou « refusé ») au Brevet seront communiqués sur Internet et affichés au Collège, mais les relevés de notes et les Diplômes ne seront envoyés par le Service Académique des Examens qu'à la rentrée.

## 2/ INFORMATION SUR L'ORIENTATION AU COLLEGE :

Mme MARECHAL, Conseillère d'Orientation-Psychologue (COP) du collège est présente le lundi toute la journée : son carnet de rendez-vous est chez Mme Charlet, Conseillère Principale d'Education. Les élèves peuvent prendre rendez-vous avec Mme Maréchal dès maintenant y compris sur leur temps de cours, à condition de prévenir le professeur et de rattraper le cours (attention, il y a beaucoup de demandes à partir de janvier/février, alors les rendez-vous sont plus difficiles à obtenir en fin d'année). Les parents qui le souhaitent peuvent accompagner leur enfant lors de cet entretien.

Il est particulièrement important pour les élèves qui souhaitent s'engager vers une filière « rare » de disposer de tous les renseignements dès maintenant. Certaines filières (comme les Arts Appliqués, les Sections Internationales, l'Hôtellerie ou d'autres encore...) ont des modalités de recrutement très particulières (tests, entretiens, dossiers ...) qui ont lieu parfois très tôt dans l'année.

**Attention : renseignez-vous dès maintenant pour l'entrée au Lycée International de St Germain-en-Laye.**  
([www.lycee-international.com](http://www.lycee-international.com))

Nous inviterons au mois de janvier ou février, l'Equipe de la classe d'accueil de la Section Britannique du Lycée International à une réunion d'information qui se tiendra en salle polyvalente, au Collège du Cèdre.

- ❖ Mme Maréchal anime, avec les professeurs principaux, 3 séances d'information sur l'orientation, en classe entière. La 1<sup>ère</sup> a lieu en octobre ; la deuxième séquence aura lieu en novembre. La 3<sup>ème</sup> séquence aura lieu au 2<sup>ème</sup> trimestre et présentera aux élèves les différentes filières de formation après la 3<sup>ème</sup>, ainsi que les différents enseignements de détermination de la classe de Seconde : ATTENTION, une réforme importante du lycée est en cours d'élaboration.
- ❖ En janvier, les élèves de 3<sup>ème</sup> rencontreront les anciens élèves du collège qui leur feront partager leur expérience du lycée : cette rencontre sera préparée et animée par le CIO de St Germain-en-Laye en collaboration avec tous les lycées du Bassin d'éducation. (la date précise n'est pas encore fixée)
- ❖ Les professeurs principaux peuvent recevoir l'élève et ses parents en entretien d'orientation, entre le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre (qui aura lieu vers le 18 mars 2010) et la fin du mois de mai, pour faire le point sur leur projet d'orientation et les aider à remplir leur dossier d'affectation en Seconde. Ce dossier devra être rendu au collège avant la dernière semaine de mai.  
En cas de difficultés ou de projets particuliers, un entretien d'orientation peut être proposé dès janvier à votre enfant et à vous-mêmes.  
Les conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre se tiendront début juin : attention les notes de l'année sont arrêtées la deuxième semaine de juin.
- ❖ Chaque élève de 3<sup>ème</sup> est invité à se présenter individuellement au Conseil de Classe, pour approfondir son projet personnel avec tous ses enseignants, et pour faire le point sur son travail personnel. Vous pouvez encourager votre enfant à venir à son conseil de classe.  
Il peut être récompensé pour son travail et ses résultats par : des Encouragements, des Compliments, ou des Félicitations. Les récompenses ne sont pas un « dû » automatique, lié à un niveau de résultats ou à une « moyenne générale » : elles sont décernées par le conseil de classe lorsqu'un net consensus se dégage.
- ❖ Documentation :  
Au CDI, les élèves peuvent consulter une importante documentation sur l'orientation, les études, les métiers... Ils pourront s'y rendre le midi, pendant leurs heures de permanence, ou le soir après 16H, s'ils n'ont pas cours.  
Au deuxième trimestre, ils recevront une brochure très complète de l'ONISEP, intitulée « Après la 3<sup>ème</sup> » (ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions ; adresse du site : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr))

## 3/ INFORMATIONS EN DEHORS DU COLLEGE

- ❖ Le CIO : Centre d'Information et d'Orientation :  
Site web: [www.orientation.ac-versailles.fr/cio.saint-germain/](http://www.orientation.ac-versailles.fr/cio.saint-germain/)  
Adresse : 9 rue Armagis - 78100- St Germain-en Laye - Téléphone : 01 39 04 18 70  
Il est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, de 9H à 12H 30 et de 13H 30 à 17H, le samedi de 9H à 12H.  
Pendant les vacances, il est ouvert du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 13H 30 à 17H.  
Les élèves et leur famille peuvent aussi rencontrer Mme Maréchal, ou un de ses collègues, au CIO de St Germain qui dispose d'une très importante documentation sur les filières de formation et les métiers (brochures, CD-ROM...)  
Les élèves peuvent être reçus au CIO sans rendez-vous pour répondre, par exemple, à un questionnaire destiné à les aider à découvrir leurs centres d'intérêt.  
Vous pouvez également télécharger des documents intéressants qui se trouvent sur le site du CIO (voir adresse ci-dessus).

## INTERNET :

Sur le site de l'Académie de Versailles ([www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)), vous trouverez une véritable mine de renseignements sur l'orientation.

Sur la page d'accueil, il faut cliquer sur « orientation » : vous y trouverez un Forum de questions/réponses consacrées à l'Orientation, ainsi que « le Web de l'Orientation » qui vous propose une sélection de très nombreux sites concernant l'orientation.

Vous pouvez même y consulter toutes les circulaires (très techniques) concernant les procédures d'affectation de fin d'année.

Pour les élèves intéressés par des formations en alternance, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ont un site très complet : [www.cfarif.net](http://www.cfarif.net)

### ❖ Les Portes Ouvertes :

D'innombrables « portes ouvertes » sont organisées dans beaucoup de lycées, de centres d'apprentissage...au mois de mars notamment ; n'hésitez pas à y accompagner vos enfants. (C'est souvent les samedis du mois de mars)

La liste leur sera donnée par leur Professeur Principal. Mais vous la trouverez aussi sur le site Internet de l'Académie de Versailles ([www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr))

### ❖ Les Mini-stages :

Au 2<sup>ème</sup> trimestre, les Lycées Professionnels et certains Lycées Technologiques proposent aux élèves de découvrir les enseignements de Seconde Professionnelle en passant une journée ou une  $\frac{1}{2}$  journée dans une classe.

Mme Sempé (Principale-Adjointe) organise avec les Professeurs Principaux ces mini-stages, pour lesquels une convention d'accueil est signée par les Parents et les Chefs d'établissement (du Collège et du Lycée concerné).

### ❖ Le Salon Européen de l'Education : du 19 au 22 novembre 2009

(Paris Expo Hall 7 - Porte de Versailles)

Le collège n'organise pas de sortie pour ce Salon qui propose un espace réservé à l'orientation, mais les élèves peuvent s'y rendre avec leurs parents, le week-end.

### ❖ La Cité des Métiers (à la Cité des Sciences de la Villette)

Ouverte du mardi au samedi, elle propose une documentation en libre-service sur les études et les métiers, ainsi qu'un entretien avec des spécialistes de l'orientation ([www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr))

## 4/ Information des Parents

### ❖ La première réunion d'information a eu lieu aujourd'hui samedi 17 octobre 2009

Présentation de l'équipe pédagogique et du déroulé pédagogique dans chaque discipline en classe de 3<sup>ème</sup>.

Remise aux parents du 1<sup>er</sup> relevé de notes de mi-trimestre.

Il est possible de consulter les notes et le cahier de textes de votre enfant sur le site PRONOTE.NET, à l'adresse : <http://213.41.203.110/> en utilisant votre identifiant et mot de passe personnels (attention, chaque parent, et chaque élève, a un identifiant et un mot de passe personnels : le parent utilise « l'Espace PARENT » et l'élève « l'Espace Elève » sur le site)

### ❖ Du 30 novembre au 11 décembre se dérouleront les conseils de classe de 3<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> trimestre : un ou deux jours après le conseil de classe, votre enfant vous remettra lui-même, directement, son bulletin trimestriel et le relevé de ses absences du trimestre, ainsi que le « bulletin de la classe » établi par les professeurs et le compte-rendu du conseil de classe établi par les parents-délégués.

Si le bulletin ne vous a pas été remis par votre enfant, n'hésitez pas à téléphoner immédiatement au Secrétariat du Collège.

En cas de parents séparés, le parent chez lequel l'enfant n'habite pas peut consulter les notes et le bulletin de notes (après le conseil de classe) en utilisant son code d'accès personnel à PRONOTE.NET.

### ❖ Le Professeur Principal de la classe de votre enfant, et toute l'équipe pédagogique, sont à votre disposition tout au long de l'année, pour faire le point sur les acquis scolaires de votre enfant.

En janvier, une réunion Parents-professeurs vous permettra de rencontrer individuellement les professeurs. Le relevé de mi-trimestre du deuxième trimestre vous sera donné en main propre ce jour-là.

### ❖ Réunion d'information du mois de mars :

Une grande réunion d'information sur l'orientation « Après la 3<sup>ème</sup> » vous sera proposée en mars :

Elle aura lieu au collège du Cèdre, en présence du Proviseur du Lycée Alain (le lycée de secteur du Vésinet), et des représentants des Lycées De Vinci (enseignement de détermination ISI et ISP) et Poquelin (pour SMS et PCL).

Mme Maréchal fera, en début de réunion, une présentation générale des études, des filières et des options, après la classe de 3<sup>ème</sup>.

Vous sera également présentée la procédure de recrutement en Section Européenne au lycée Alain.

Attention, depuis 2009, il n'y aura plus d'oraux organisés par le Lycée Alain pour l'admission en Section européenne : ce sont les résultats obtenus au collège en classe de 3<sup>ème</sup> qui permettront d'établir une liste de candidatures classées par ordre de mérite par les professeurs de langue vivante du collège.

Pour le Lycée International, n'attendez surtout pas le mois de mars pour faire les démarches indispensables : la procédure de recrutement est très sélective.

Renseignez vous également très tôt si vous souhaitez tenter d'inscrire votre enfant dans un grand lycée parisien ou versaillais, ou pour l'inscrire dans une formation particulière (ABIBAC à Rueil, Lycée Franco-Allemand à Buc...)

#### ❖ La procédure d'orientation et d'affectation de fin d'année :

##### - L'orientation :

Début mars, vous remplirez avec votre enfant, une fiche « dialogue » d'orientation :

Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre se prononcera, au vu des vœux provisoires formulés sur cette fiche.

L'avis du Conseil de Classe n'est alors qu'indicatif, mais s'il y a désaccord entre les vœux de l'élève et de sa famille, et la proposition provisoire du Conseil de Classe, il est indispensable de rencontrer le Professeur Principal.

##### - L'affectation :

mi-mai, vous remplirez le dossier de demande d'affectation en seconde :

4 vœux sont possibles portant sur des choix d'établissement et/ou (pour les Bacs Professionnels) sur des choix de formations. (Mais pour la seconde générale, le dernier vœu porte obligatoirement sur le lycée de votre secteur d'habitation, quelles que soient les options demandées, pour garantir à votre enfant une place dans le lycée le plus proche de chez lui)

Pour les secondes professionnelles, l'ordre des vœux est très important. Et certaines filières ont des procédures de recrutement particulier qu'il faut bien connaître par avance.

Pour toute filière particulière (ex : hôtellerie, arts, filière agricole, sport-études, etc.), pour toute demande particulière (dérogation au secteur scolaire, Lycée Franco-Allemand ou International, établissements parisiens, déménagement...etc.) il faut vous renseigner très tôt auprès de la Conseillère d'Orientation, du Professeur Principal et de l'Equipe de Direction du collège :

Les classes de 3<sup>ème</sup> 1, 2, 3, et 4 sont suivies par Mme Mary - Principale

Les classes de 3<sup>ème</sup> 5, 6 et 7 sont suivies par Mme Sempé - Principale-Adjointe

##### - Procédure d'affectation « AFFELNET » :

Les candidatures à l'entrée en 2de (Professionnelle ou Générale et Technologique) sont saisies, fin mai, par le collège : la procédure d'affectation en seconde est informatisée et s'appelle « AFFELNET ».

Nous vous expliquerons en détail cette procédure d'affectation lors de la réunion du mois de mars.

##### - La proposition définitive d'orientation, ne sera prise que début juin, lors des Conseils de Classe de fin d'année qui proposeront une orientation en

- Seconde générale et technologique
- Seconde Professionnelle (pour faire un Bac PRO en 3 ans)
- Redoublement de la classe de 3<sup>ème</sup>

(qui est « de droit », si votre enfant n'est pas déjà redoublant)

Le Conseil de Classe donne un avis sur les options, les spécialités ou les champs professionnels, mais le choix en revient à la famille. Comme en fin de 4<sup>ème</sup>, il est possible de faire appel de la décision d'orientation devant une Commission d'Appel : mais avant, il est indispensable de rencontrer - dès les jours suivants le conseil de classe - le Chef d'Etablissement, qui prononcera, en vous l'expliquant, la décision d'orientation et, éventuellement, vous présentera la procédure d'appel.

##### - L'affectation définitive : vous n'aurez connaissance de l'affectation définitive de votre enfant dans un lycée que dans les derniers jours de juin, sur un site Internet dont l'adresse vous sera communiquée au mois de mai ou juin.

#### ❖ Les Inscriptions :

- Mais il vous restera à faire l'inscription de votre enfant selon le calendrier d'inscription qui vous sera communiqué par le lycée Alain et qui sera affiché au collège au moment du Brevet. Les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent (sous peine de ne pas obtenir leur exeat, indispensable pour s'inscrire au lycée) être présents en cours au collège, à tous les cours, jusqu'au dernier cours. Les éventuels jours de « révision » leur seront précisés début juin.

- Pour les autres établissements : renseignez-vous immédiatement auprès du lycée d'affectation pour connaître les heures et jours d'inscription.

- Pour une affectation en seconde professionnelle, si vous renoncez finalement à l'affectation proposée par AFFELNET, pour une raison ou une autre (déménagement, choix d'un établissement privé...ou autre), il est très important de téléphoner tout de suite au lycée professionnel de 1<sup>ère</sup> affectation, pour renoncer officiellement à l'inscription : dans certains Bac Pro rares et très recherchés, la liste d'attente est longue et la place ainsi libérée peut profiter à un autre enfant.

Toute l'équipe du Collège du Cèdre se tient à votre disposition et souhaite à votre enfant de réussir une très bonne année scolaire et d'obtenir l'orientation souhaitée en fin d'année.